



Pièces obligatoires à fournir pour une inscription en 2019 / 2020

Le jour de l'entretien avec le Chef d'établissement du Collège ou de l'Ecole :

- Photocopie du livret de famille, page des parents et de l'enfant concerné (elle peut être faite lors de l'inscription) et de la carte d'identité pour un collégien uniquement.
- Bulletins de l'année scolaire en cours (Collège) ou le livret de compétences (Primaire / Maternelle)
- Photocopie du carnet de vaccination

Pour valider l'inscription :

- Fiche d'adhésion APEL / ELAN
- Demande de prélèvements mensuels accompagnée d'un RIB (uniquement pour les nouvelles familles)
- Contrat de scolarisation signé des parents (document fourni lors de l'entretien)
- Charte éducative de confiance signée des 2 parents
- **L'avis de passage dans la classe supérieur est à fournir dès que possible**
- **100 €** d'acompte encaissé dès le retour du dossier puis déduit de la 1^{ère} facture de septembre 2019
+ **90 €** de frais de dossier par enfant

***Les enfants déjà scolarisés en CM2 à Saint Joseph sont dispensés des frais de dossier**

Tous les règlements par chèque sont à faire à l'ordre de l'INSTITUTION SAINT JOSEPH.

*En cas de désistement, les droits d'inscriptions peuvent être remboursés, par contre les frais de dossier sont acquis définitivement à l'Etablissement.